REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

DELIBERATION N° 2026-1014-13

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation
8 octobre 2026

Objet de la délibération
Projet Educatif 2027-2033

Séance du 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, et le quatorze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Stéphane GRAS - Mme Nora LARIBI - M. Xavier DARCHE - Mmes Claire COP - Christelle DELVAL - Aline LEJEUNE - Dorothée PIERARD - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - MM. Alexis BRILLET - Casimir SZEPIZDYN - Mme Catherine VANDEWATTYNE M. Antonin FERREIRA ROCHE.

Absentes excusées : Mme Laurence GEFFROY - Mme Ophélie BEASLAY (pouvoir à M. Alexis BRILLET).

Absent : M. Jérémy VISCONTI.

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Laëtitia ROULET, Maire-Adjoint.

Conformément à l'article L 227-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles et dans le cadre des activités mises en place par le Service Enfance et Jeunesse, après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal décide de réactualiser le Projet Educatif 2027-2033.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 15 octobre 2026
Le Maire,

VILLE DE LIANCOURT (60140) MAIRIE

Laëtitia COQUELLE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

Ville de Liancourt

SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

PROJET EDUCATIF

2027-2033



Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

SOMMAIRE

ETAT DES LIEUX 3

PREAMBULE 4

LES VALEURS 5

LES ORIENTATIONS EDUCATIVES 6

LE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE 8

- Organigramme du service 8
- Les missions du service 8
- Les agents du service : répartition et diplômes requis 9
- L'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap 10
- Le budget 11

LES STRUCTURES D'ACCUEIL 11

- Les accueils périscolaires maternels et élémentaires 11
- La pause méridienne maternelle et élémentaire 13
- Le centre de loisirs municipal (3/11 ans) 14
- L'S.Pass'Jeunes (12/17 ans) 16

AUTRES ACTIVITES DU SERVICE A PERENNISER OU A DEVELOPPER 19

A DESTINATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

- Implication des enfants et des jeunes dans la vie de la cité 19
- Animations ponctuelles /animations "vie locale" en soirée/le samedi 20
- Actions citoyennes et/ou de prévention 20
- Insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes 21

A DESTINATION DES FAMILLES

- Animations "vie locale" 21
- Soutien à la parentalité 21

LES PARTENARIATS 22

1) Les partenaires institutionnels et financiers 22
2) Les services municipaux et intercommunaux 22
3) Les associations communales 23
4) Autres partenaires du territoire 23
5) Un partenaire privilégié : la famille 23

L'EVALUATION 24

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

ETAT DES LIEUX

Tous les enfants n'ont pas les mêmes chances, tous les jeunes n'ont pas les conditions de vie qui leur permettent d'accéder aux apprentissages et de se projeter dans l'avenir.
Ils sont encore trop nombreux à sortir du système scolaire sans aucun diplôme, à ne pratiquer aucune activité sportive ou culturelle et à ne pas partir en vacances.

L'éducation est notre avenir. Chaque enfant doit pouvoir exprimer et développer ses capacités dans un cadre démocratique et solidaire.

Dans une société encore trop inégalitaire, l'éducation doit rester une priorité.

C'est pourquoi la ville de Liancourt a créé en 2014 un service enfance et jeunesse avec la mission d'aménager le temps de l'enfant et du jeune, âgés de 3 à 17 ans, en dehors du temps scolaire, tant en matière de garde que de loisirs.

Afin de traduire l'engagement de la collectivité et donner cohérence et lisibilité à la politique menée en direction de l'enfance et de la jeunesse, un projet éducatif a également été élaboré en 2014.

Ce projet avait pour vocation de fédérer les différents acteurs de l'éducation au sens large et de regrouper l'ensemble des actions éducatives destinées aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 17 ans.

De 2014 à 2026, le service enfance et jeunesse a contribué à :

- Elaborer, animer et dynamiser une politique enfance et jeunesse
- Favoriser l'accessibilité aux loisirs éducatifs pour tous
- Favoriser l'épanouissement et l'intégration sociale des enfants et des jeunes
- Favoriser la socialisation et la transmission des valeurs de citoyenneté
- Promouvoir l'éducation à la santé et mener un travail de prévention auprès des enfants et des jeunes
- Soutenir la parentalité et accompagner les familles dans leur rôle d'éducateur

Les actions en direction de l'enfance et la jeunesse ont évolué, se sont adaptées aux besoins des familles et des usagers, faisant émerger de nouvelles orientations pour l'avenir :

- La professionnalisation et la montée en compétence des équipes d'animation
- L'accueil des enfants en situation de handicap
- La démarche participative des enfants et des jeunes dans la vie de la cité
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans
- Le lien avec les familles et le soutien à la parentalité
- Le développement du travail partenarial à l'échelle du territoire

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

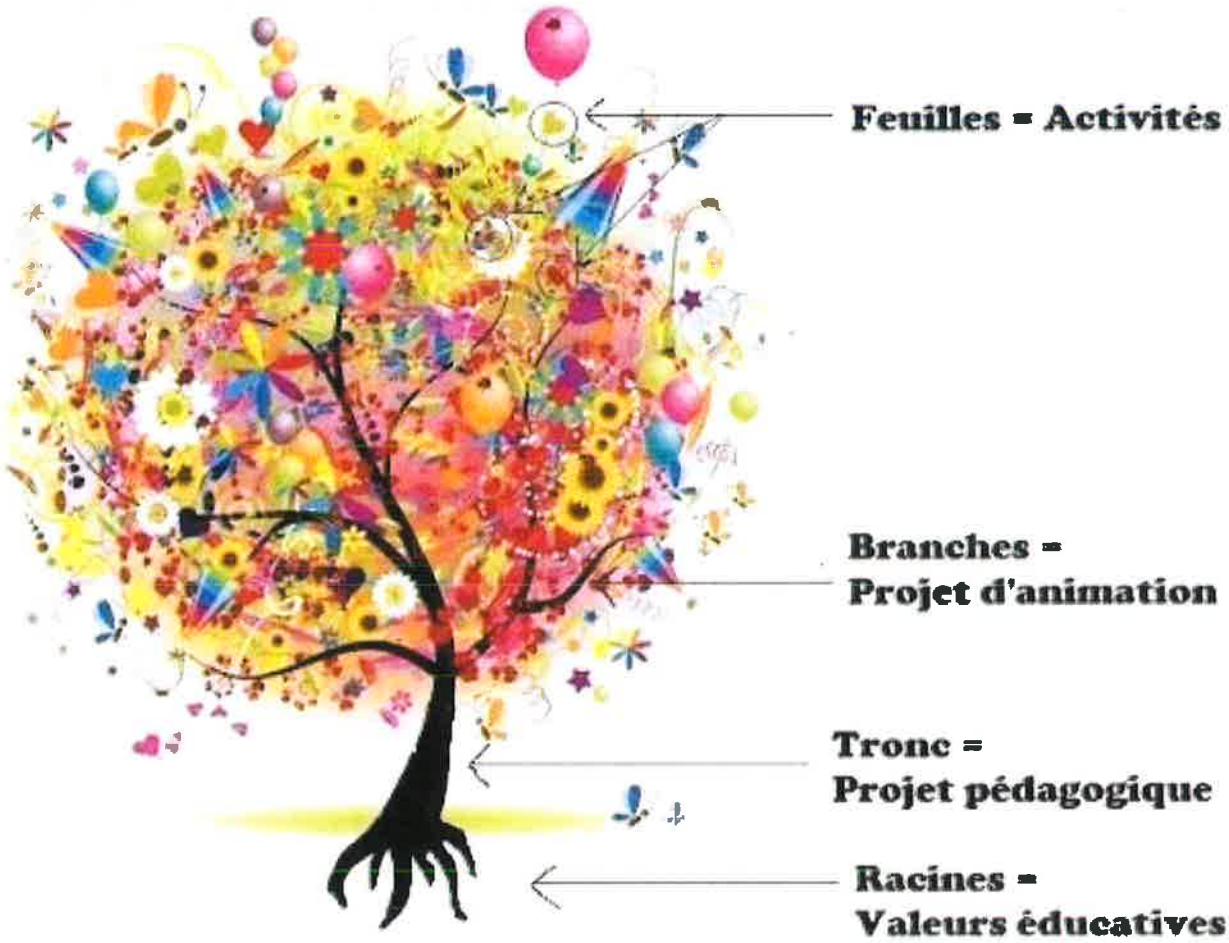
PREAMBULE

Depuis l'élaboration du dernier projet éducatif, le service enfance et jeunesse a évolué ainsi que ses missions. Le projet doit dès lors être réajusté pour permettre :

- De traduire l'engagement de l'organisateur
- De définir les valeurs, principes et orientations éducatives
- D'être garant des autres projets qui en découlent

Le projet éducatif fixe le sens de ses actions et définit les orientations et les moyens à mobiliser afin de répondre aux différents objectifs visés.

Ce projet doit permettre aux usagers de mieux connaître les objectifs des différentes structures à qui elles confient leurs enfants et de les confronter à leurs propres valeurs et attentes. Il permet également aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de la municipalité et les moyens mis à leur disposition pour mettre en œuvre ces objectifs.



Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

LES VALEURS

Le service enfance et jeunesse de la ville de Liancourt conduit une mission socio-éducative auprès des enfants et des jeunes de la commune.
Il participe à l'éducation, permet à l'individu en devenir de se construire et de s'éduquer en dehors de l'enseignement scolaire.
Il l'accompagne dans l'apprentissage de la vie en société et concourt à donner du sens à ce qu'il désire aujourd'hui et à ce qu'il fera demain.

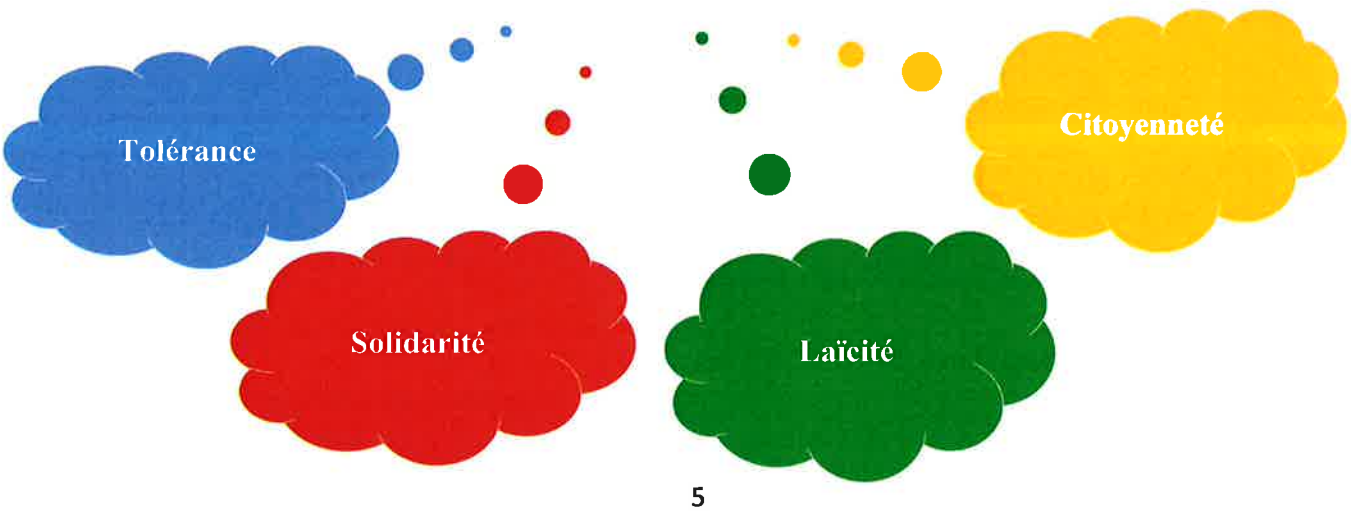
Il s'inscrit dans une démarche d'Education Populaire et reconnaît l'animation comme co-éducateur.
L'Education Populaire selon Condorcet est l'art de s'éduquer par soi-même avec d'autres.
Elle est à la fois une méthode éducative active et un état d'esprit de responsabilité et de générosité qui donne du sens à notre vision du monde.
Elle s'inscrit dans le principe républicain de la laïcité sans discrimination raciale et sans distinction de religion, de sexe, d'âge et de condition sociale.

« Tous ces apprentissages sont l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, développer son sens critique, bref ouvrir son champ de conscience tout en devenant un citoyen co-constructeur de son environnement » (Cf - Charte de l'Education Populaire)

Disposer d'équipements culturels ou sportifs, bénéficier d'actions éducatives dans les temps périscolaires et extrascolaires, devenir acteur de ses loisirs ou de son quotidien, s'impliquer dans la vie locale, etc… toutes ces expériences concourent à élargir les horizons, épanouir les enfants et les jeunes afin de leur permettre de trouver une place dans la cité.

L'organisateur souhaite promouvoir des valeurs essentielles permettant aux enfants, aux jeunes et aux familles de s'ouvrir au monde, d'échanger et d'évoluer dans un esprit de solidarité et de cohésion sociale.
Mais aussi permettre aux équipes pédagogiques d'avoir un socle commun, des valeurs communes et ce quelque soit le lieu où elles interviennent.
Par son action, le service enfance et jeunesse est un outil d'intervention sociale qui doit contribuer à faire évoluer les représentations et à créer du lien social.

LES VALEURS



Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

Axe 1 : Dynamiser et animer la politique enfance et jeunesse

Objectifs éducatifs

1) Identifier les enjeux et ressources du territoire et rendre lisible la politique enfance et jeunesse
2) Développer le partenariat et renforcer le travail en réseau
3) Amener les acteurs qui œuvrent en direction de l'enfance et de la jeunesse à mieux se connaître, repérer des problématiques et faire émerger des pistes de travail
4) Articuler les actions et dispositifs existants et élaborer des stratégies éducatives et pédagogiques transversales
5) Développer la communication interne et externe et valoriser les partenariats

Axe 2 : Favoriser l'accessibilité aux loisirs pour tous, sans aucune discrimination

Objectifs éducatifs

1) Informer les usagers sur les différentes offres de loisirs qui existent sur le territoire en adoptant des modes et supports de communication adaptés
2) Permettre aux usagers d'avoir accès à des équipements culturels et sportifs de proximité
3) Renforcer la visibilité et l'accessibilité aux loisirs pour les familles en situation d'isolement ou de précarité
4) Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les accueils collectifs périscolaires et extrascolaires
5) Contribuer à lutter contre les inégalités en garantissant l'accès à des activités de loisirs de qualité, quelles que soient les ressources financières des familles

Axe 3 : Favoriser l'épanouissement physique, psychologique et affectif des enfants, des jeunes (et des familles).

Objectifs éducatifs

1) Assurer la qualité des structures d'accueil et veiller à la sécurité physique, affective et morale des enfants et des jeunes
2) Recruter du personnel qualifié et favoriser la formation continue des équipes
3) Développer des loisirs diversifiés et éducatifs répondant aux besoins et attentes des enfants et des jeunes
4) Favoriser l'accès à des activités éloignées du quotidien et initier les enfants et les jeunes à de nouveaux apprentissages culturels, sportifs et artistiques
5) Permettre aux enfants et aux jeunes de développer des compétences psychosociales et de prendre conscience de leurs capacités
6) Valoriser les savoir-faire des enfants et des jeunes auprès des familles et habitants

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

Axe 4 : Favoriser la socialisation, l'ouverture sur l'extérieur et le développement de valeurs fondées sur le respect de soi et des autres

Objectifs éducatifs

1) Favoriser le vivre ensemble, la coopération et l'apprentissage des règles de vie en société
2) Favoriser la mixité sociale, la mixité filles/garçons, la reconnaissance des différences et leurs confrontations comme un moyen de développement du lien social
3) Favoriser l'ouverture sur le monde et permettre l'accès à une meilleure compréhension de l'environnement social
4) Promouvoir la tolérance, la solidarité et le lien entre les générations
5) Développer les actions qui permettent de tisser du lien entre les habitants et qui contribuent à faire évoluer les représentations

Axe 5 : Eduquer à la citoyenneté, promouvoir l'engagement et encourager les enfants et les jeunes à devenir les co-constructeurs de leur environnement

Objectifs éducatifs

1) Accompagner les enfants et les jeunes vers l'autonomie dans un cadre sécurisé et adapté
2) Favoriser l'expression de l'individu, développer son esprit critique au sein de son environnement social
3) Permettre aux enfants et aux jeunes de s'inscrire dans une démarche participative et les rendre acteurs de leurs loisirs
4) Favoriser l'engagement des enfants et des jeunes et les impliquer dans la vie locale
5) Sensibiliser les enfants, les jeunes et les familles au respect de l'environnement et au développement durable

Axe 6 : Promouvoir l'éducation à la santé, mener un travail de prévention auprès des enfants et des jeunes et soutenir la parentalité

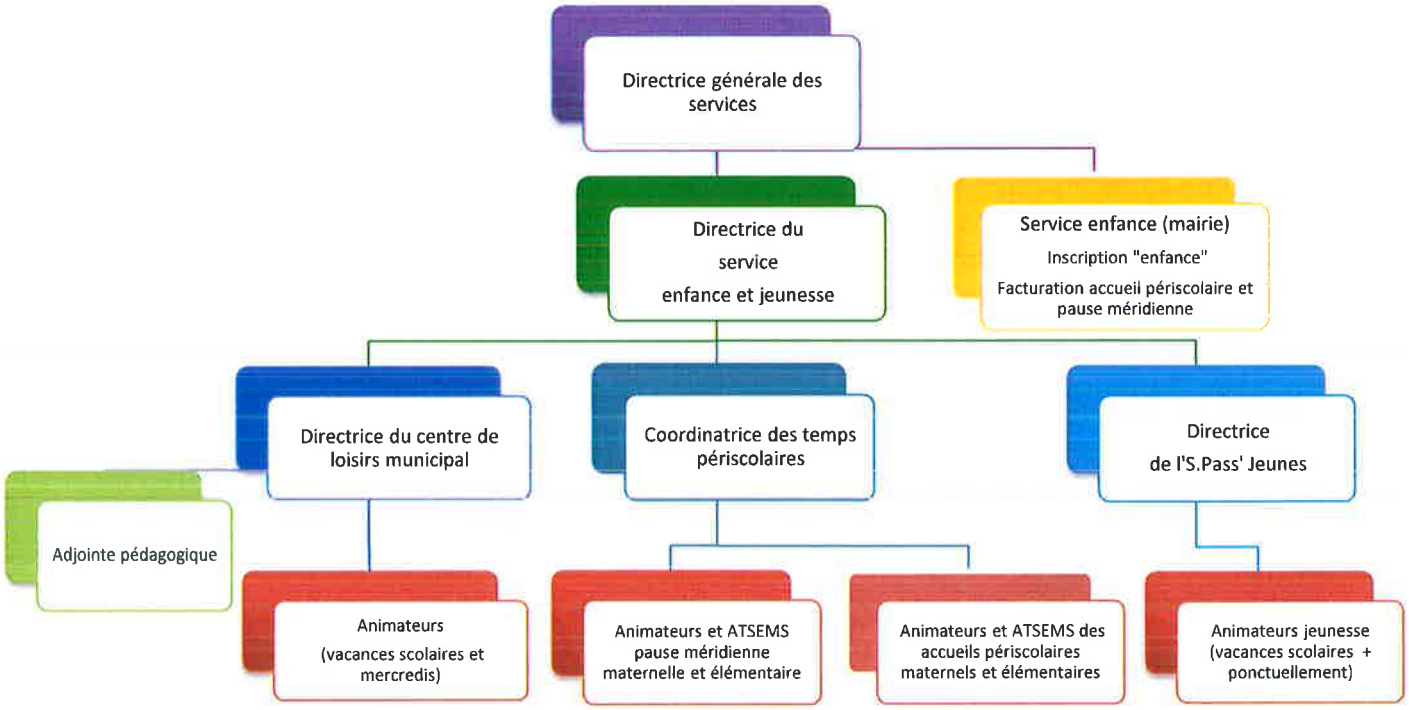
Objectifs éducatifs

1) Identifier les besoins des usagers et des familles et dynamiser le travail en réseau en s'appuyant sur les ressources du territoire
2) Promouvoir des actions d'éducation à la santé et au bien-être des enfants et des jeunes en s'appuyant sur une approche ludique et éducative
3) Mener un travail de prévention des comportements à risque chez les jeunes
4) Tisser du lien avec les familles et les impliquer dans les actions du service
5) Soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur et les orienter vers les structures et services adaptés à leurs besoins
6) Favoriser l'accueil, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

LE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

1) Organigramme du service



2) Les missions du service

Le service enfance et jeunesse a pour mission d'organiser et d'aménager le temps de l'enfant et du jeune, âgés de 3 à 17 ans, en dehors du temps scolaire, sur les temps périscolaires et extrascolaires.
La commune compte 2 écoles élémentaires, 3 écoles maternelles et un collège.

Pour certaines actions spécifiques, le service s'adresse également :

- aux jeunes de 16 à 25 ans
- aux familles
- aux habitants de la commune

Les missions et/ou actions du service sont les suivants :

- L'accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires, matin et soir *(non déclaré au SDJES)*
- La pause méridienne pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires *(non déclaré au SDJES)*
- Le centre de loisirs municipal 3/11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires *(déclaré au SDJES)*
- Les activités jeunesse 12/17 ans pendant les vacances scolaires *(déclarées au SDJES)*
- Les activités jeunesse 12/17 ans les mercredis après-midi (*non déclarées au SDJES*)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

- Mise en place d'actions citoyennes et/ou de prévention à destination des enfants et des jeunes de la commune
- Organisation d'actions spécifiques à destination des jeunes de 16 à 25 ans (ex : stages BAFA, accueil de stagiaires, Pass Permis Citoyen, …)
- Mise en place de manifestations sportives, culturelles, etc… à destination des enfants, des jeunes, des familles et/ou habitants (animations "vie locale")

3) Les agents du service : répartition et diplômes requis

Depuis la création du service, la municipalité a souhaité professionnaliser le personnel en charge de l'enfance et de la jeunesse, afin de pérenniser le fonctionnement et assurer un accueil de qualité dans les différents secteurs.
Aujourd'hui, le service fonctionne avec une majorité d'agents permanents, en CDD renouvelables, CDI, ou fonctionnaires, qui offrent un repère stable pour les enfants, les familles et les partenaires.
Du personnel occasionnel ou vacataire est recruté pour venir compléter les équipes les mercredis et vacances scolaires en fonction des besoins.

PERSONNELS	DIPLÔMES
1 directrice du service enfance et jeunesse	DEJEPS
1 directrice du centre de loisirs municipal	BAFD
1 adjointe pédagogique au centre de loisirs municipal les mercredis et vacances scolaires, et également coordinatrice des temps périscolaires	BAFD en cours
1 directrice de l'S.Pass'Jeunes	BAFD
13 ATSEMS et/ou animatrices intervenant sur le temps méridien auprès des maternels	BAFA / CQP CAP AEPE Sans formation
4 animatrices et/ou ATSEM intervenant dans les accueils périscolaires maternels	BAFA CAP AEPE
10 animateurs/trices intervenant sur le temps méridien auprès des élémentaires	BAFA CAP AEPE
6 à 7 animateurs/trices intervenant au centre de loisirs municipal les mercredis + 1 à 2 animateurs/trices pour les enfants à besoins particuliers	BAFA / CQP CAP AEPE
8 à 10 animateurs/trices intervenant au centre de loisirs municipal pendant les vacances scolaires	BAFA CAP AEPE CQP/CPJEPS
3 à 4 animateurs jeunesse intervenant à l'S.Pass'Jeunes pendant les vacances scolaires	BAFA / CQP BPJEPS
Animateurs recrutés ponctuellement sur certaines animations "vie locale"	BAFA / CQP BPJEPS
Recrutement de 1 à 2 animateurs supplémentaires pour les enfants à besoins particuliers (en fonction des enfants accueillis)	BAFA / CQP CAP AEPE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

4) L'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap

L'accès des enfants en situation de handicap aux accueils collectifs repose sur un droit fondamental : le droit inconditionnel de tout enfant, quelle que soit la nature de son handicap, de jouer, vivre et grandir avec les autres enfants de son âge. Pour les familles confrontées au handicap de leur enfant, maintenir leur vie sociale et professionnelle est également un enjeu central.

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances ainsi qu'à l'article R.227-23 du Code de l'action sociale et des familles, la collectivité s'engage à favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Chaque demande d'accueil doit être étudiée de manière individualisée afin d'évaluer la faisabilité de l'accueil et le cas échéant, mettre en œuvre les adaptations nécessaires, dans le respect des besoins de l'enfant, de sa sécurité, de son bien-être et dans une démarche de non-discrimination et d'égalité des chances.

Accueillir des enfants et des jeunes dans une logique d'inclusion ne s'improvise pas.

C'est pourquoi la collectivité a mené un travail de réflexion par rapport à la question du handicap et a mis en oeuvre depuis janvier 2025 différentes adaptations et aménagements :

- Sensibilisation/Formation des équipes (ATSEM, animateurs, directeurs)
- Stage BAFA spécialité « Enfants porteurs de handicap »
- Développement du réseau de partenaires (SESSAD, ITEP, CREH, MDS, …)
- Démarche d'accompagnement des familles
- Achat ou création de mallettes à outils et documentations
- Recrutement d'animateurs diplômés BAFA pour accompagner certains enfants sur le temps méridien, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs

Le service enfance et jeunesse doit poursuivre son engagement

Troubles du spectre autistique, troubles du déficit de l'attention, troubles DYS, handicaps moteurs légers ou déficiences sensorielles : chaque situation appelle une réponse différente, et aucune formation unique ne peut couvrir l'ensemble des besoins.

C'est précisément pour cette raison que l'inclusion réussie repose sur une organisation rigoureuse et une communication fluide entre les structures, les familles et les professionnels qui suivent l'enfant ou le jeune.

Refuser un enfant ou un jeune, faute de moyens humains suffisants expose par ailleurs les structures à un risque de discrimination et interdit le refus automatique fondé sur le seul motif du handicap.

Cependant, la loi impose une obligation d'aménagements raisonnables, non pas une obligation de résultat.

Les accueils collectifs ont dès lors la mission de déterminer en lien avec les familles et partenaires médicaux et/ou sociaux, des moyens et aménagements raisonnables adaptés aux publics et de formaliser dans leurs projets pédagogiques, les modalités d'accueil.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

Moyens à envisager et/ou à pérenniser :

- Formaliser un projet d'accueil individualisé et adapté (pour chaque jeune ou enfant)
- Adapter le taux d'encadrement quand cela est nécessaire (recrutement d'animateurs diplômés)
- Sensibiliser et former les équipes
- Etablir un contact régulier avec les partenaires et les familles
- Etc…

5) Le budget

Il est voté par la municipalité chaque année en fonction du compte de résultat de l'année précédente et du budget prévisionnel.

Pour ce qui est du budget alloué aux 2 accueils de loisirs, il est élaboré en collaboration avec la directrice du centre de loisirs municipal et la directrice de l'S.Pass'Jeunes
Une fois le budget finalisé (pour les différents secteurs du service), il est soumis à l'élue de référence.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Quelle que soit la structure dans laquelle l'enfant ou le jeune est accueilli, il doit pouvoir :

1) S'installer comme il le désire
2) Jouer comme à la maison
3) Parler à quelqu'un, à un groupe de copains
4) Se retirer du groupe, s'isoler, rêver
5) Ne rien faire
6) Prendre des initiatives et s'exprimer
7) Donner son avis sur les activités auxquelles il participe
8) Créer et faire travailler son imaginaire
9) Respecter des règles de vie communes construites collectivement

Il est important de permettre un choix d'activités variées et adaptées à chaque âge. Par ailleurs, il existe des besoins spécifiques à chaque structure d'accueil et à chaque tranche d'âge.

1) Les accueils périscolaires maternels et élémentaires (3/11 ans)

L'accueil périscolaire est un moment d'accueil et de loisirs qui a pour mission d'assurer le suivi des enfants en dehors du temps scolaire. Il s'adresse aux enfants dont les parents travaillent à deux ou pour les familles monoparentales dont le seul parent travaille.

- **Les besoins de l'enfant**

Pour l'enfant, l'accueil périscolaire est un passage d'un univers familial à l'école. C'est un lieu de plus dans sa journée et un nouveau temps en collectivité. L'enfant a donc besoin de s'y sentir attendu et accueilli et pouvoir y recréer un monde à lui.

Les besoins des enfants sont différents selon les horaires de la journée.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

Lors de l'accueil du matin, avant l'école, chaque enfant doit pouvoi
- sortir du sommeil à son rythme, dans une atmosphère calme
- rencontrer les premiers copains
- jouer librement comme à la maison
- parler avec un adulte ou avec d'autres enfants

Le soir après l'école, chaque enfant doit pouvoir :
- prendre son goûter
- se détendre dans le calme notamment pour les plus petits
- se dépenser dans la cour pour les plus actifs (besoin d'activités motrices)
- faire des activités en groupe ou jeux collectifs
- faire des activités manuelles
- pouvoir disposer d'un espace calme pour faire les devoirs en autonomie pour les enfants qui le souhaitent

Les relations entre les enfants et les adultes doivent être empreintes de respect, de confiance et de sérénité tant de la part des enfants que des adultes.

L'arrivée et le départ des enfants se faisant de façon échelonnée, les animateurs doivent pouvoir se rendre disponibles pour un temps d'échange avec les parents.

- **Le fonctionnement**

Il est organisé sous forme d'un accueil multi-sites (non déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).
Les enfants de la commune sont accueillis dans les 3 écoles maternelles et dans les 2 écoles élémentaires de la ville.

Le matin, le service d'accueil périscolaire est ouvert à partir de 7h30. Et le soir les enfants sont accueillis jusque 18h30. La tarification est de 1.10€ de l'heure pour les liancourtois et de 1.76€ pour les extérieurs. Le goûter est fourni par les parents. En cas d'oublis répétés, un goûter équilibré peut être proposé à l'enfant par le personnel de l'accueil périscolaire. Il est facturé à la famille au tarif de 5€.
Les inscriptions et les facturations sont gérées en mairie. Et les réservations se font par internet via le portail famille Civil Net Enfance.

L'accueil périscolaire des élèves des écoles maternelles est assuré par des ATSEM et/ou animatrices. L'accueil périscolaire des élèves des écoles élémentaires est assuré par des animateurs/trices.

La directrice du service enfance et jeunesse (en lien avec l'élue de référence) définit les objectifs, les moyens humains, matériels et budgétaires à mettre en œuvre et en assure le suivi.

Depuis octobre 2019, une coordinatrice (également adjointe pédagogique au centre de loisirs municipal) a été recrutée.
Elle accompagne les animateurs et ATSEM sur le terrain, coordonne les projets d'activités, fait le lien avec les familles et l'école, et relaye auprès de la directrice du service les difficultés et problèmes rencontrés.

- **Les moyens à mettre en œuvre :**

Les conditions d'accueils et l'aménagement des locaux sont des éléments très importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas ressenti comme trop long pour les enfants.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

Différentes activités ludiques et de détente y sont proposées afin d'amener les enfants à développer leur créativité, leur socialisation, leur autonomie tout en respectant leur rythme biologique.
Il faut privilégier des activités choisies par les enfants en leur laissant des temps de jeux où ils peuvent agir librement.
L'accueil périscolaire n'est pas une aide aux devoirs. Néanmoins, si les enfants le souhaitent, ils ont la possibilité de les faire en autonomie.

Moyens techniques et matériels : des salles d'activités indépendantes situées dans les écoles ou à proximité des écoles, des aires de jeux extérieurs, des jeux de société, jeux de construction, jouets pour les plus petits, ballons, du matériel pédagogique pour les activités manuelles, etc…

Moyens pédagogiques : élaboration de projets d'activités et/ou d'animation, réunions d'équipe, règlement intérieur, …

2) La pause méridienne maternelle et élémentaire (3/11 ans)

Le temps du repas est organisé au restaurant scolaire situé dans le parc de la mairie. Les repas sont préparés sur place par une équipe de professionnels.
Le restaurant scolaire maternel s'adresse uniquement aux enfants dont les parents travaillent à deux ou pour les familles monoparentales dont le seul parent travaille.
Le restaurant scolaire élémentaire est ouvert à tous les élèves scolarisés dans les écoles de la ville.

- **Les besoins de l'enfant**

Le temps du repas en milieu scolaire est un temps particulier dans la vie de l'enfant, qui représente une coupure dans le rythme du travail scolaire. Durant cette pause méridienne, il n'y a pas que le déjeuner lui-même qui est important : tout ce qui se passe avant, pendant ou après sera déterminant pour le repas, mais aussi pour la suite de la journée scolaire.

Le milieu d'une journée est synonyme de fatigabilité et de vulnérabilité pour l'enfant. Il correspond à un creux d'énergie. Ce temps doit offrir de bonnes conditions de calme et de convivialité pour remplir son rôle réparateur.

Ce moment de la journée est aussi pour les enfants un temps de vie sociale où ils ont ensemble des relations et côtoient des adultes. Ce moment de vie collective participe à la formation du futur citoyen épanoui et respectueux de l'autre et de son environnement.

Le restaurant scolaire doit être un lieu :

- où l'on satisfait le besoin de se nourrir,
- de communication, moment privilégié de convivialité,
- d'apprentissage et de participation à la vie en collectivité
- de responsabilisation individuelle et collective avec des règles,
- d'écoute, d'aide et de respect des autres : enfants et adultes,
- d'échange, où chacun peut donner son avis et être respecté dans ses différences,
- un lieu convivial où l'enfant prend plaisir à venir.

- **Le fonctionnement**

Les inscriptions et les facturations sont gérées en mairie.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

Les familles doivent au préalable remplir un dossier d'inscrip[illegible] auprès des services administratifs (c'est le même dossier que pour les inscriptions a[illegible] de loisirs et accueil périscolaire). L'inscription est valable pour l'année scolaire et doit être renouvelée l'année suivante.
Les réservations se font par internet via le portail famille Civil Net Enfance. Une facture est établie à la fin du mois.

Les enfants des écoles maternelles et élémentaires Albert Camus et Jean Macé se rendent à pied au restaurant scolaire.
Les élèves des écoles maternelles sont accompagnés par des ATSEM ou animatrices et les élèves des écoles élémentaires par des animateurs/trices.

Pour ce qui est de la 3ème école maternelle, l'école Jean de la Fontaine, en raison de la distance qui sépare l'école du restaurant scolaire, les repas sont pris au sein de l'école dans une salle dédiée à cet effet. Les repas sont réalisés au restaurant scolaire puis livrés en liaison chaude chaque jour.

La directrice du service enfance et jeunesse définit, en lien avec l'élue de référence, les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour la partie « accompagnement /pédagogique » et en assure le suivi, tout en travaillant en étroite collaboration avec l'équipe du restaurant scolaire.

Depuis octobre 2019, une coordinatrice (également adjointe pédagogique au centre de loisirs municipal) a été recrutée.
Elle assure le suivi des équipes sur le terrain, fait le lien avec la restauration scolaire, les directeurs d'école et relaye auprès de la directrice du service les difficultés et problèmes rencontrés.

- **Les moyens à mettre en œuvre**

Moyens techniques et matériels :
Suite à des travaux d'agrandissement, depuis septembre 2019, au sein du restaurant scolaire, il y a un espace dédié aux élémentaires et un autre dédié aux maternels.
Les enfants des écoles maternelles, une fois installés aux tables, sont servis par les ATSEMS.
Pour les enfants des écoles élémentaires, le repas est organisé sous forme de self-service.

Moyens pédagogiques : des réunions d'équipe, un règlement intérieur, des petits jeux pouvant être organisés par les animateurs dans la cour du restaurant scolaire ou dans la cour de l'école, des repas et animations à thème peuvent être proposés dans l'année, …

3) Le centre de loisirs municipal (3/11 ans)

Le centre de loisirs municipal accueille les enfants originaires de Liancourt ou scolarisés dans les écoles de la commune, les mercredis et pendant les vacances scolaires (hormis les vacances de Noël). Il est situé derrière l'école élémentaire Jean Macé.
Il est déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Le centre de loisirs n'est pas seulement un moyen de garde.

C'est un espace de vie qui doit permettre à l'enfant de s'ouvrir sur l'extérieur, faire de nouvelles découvertes et expériences, hors de la cellule familiale ou scolaire. Les enfants peu habitués

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

aux interactions avec d'autres enfants y découvrent les notions de p[illegible] et de vivre ensemble.
C'est un espace de socialisation, et ce pour toutes les tranches d'âg[illegible]
L'enfant doit s'y épanouir, participer à des projets collectifs et être acteur de ses loisirs.

C'est une structure de proximité. Les enfants peuvent y aller régulièrement les mercredis et pendant les vacances, y retrouvent les mêmes adultes, les mêmes autres enfants, et s'y construisent donc des repères.
Ainsi les animateurs ont un vrai rôle dans le développement de l'enfant, qu'ils connaissent généralement bien, ainsi que sa famille.

- **Les besoins de l'enfant**

Quelles que soient les tranches d'âge, le centre de loisirs municipal doit permettre de répondre aux différents besoins de l'enfant :

- Besoins physiques et physiologiques (alimentation, temps calme, sommeil, activité physique…)
- Besoin de sécurité morale et affective (écouté, considéré, valorisé...)
- Besoin de communiquer (socialisation, ouverture sur autrui…)
- Besoin d'être autonome
- Besoin de prendre confiance en soi
- Besoin de construire sa personnalité

- **Le fonctionnement**

Le mercredi

Les familles doivent au préalable remplir un dossier d'inscription auprès des services administratifs de la mairie (c'est le même dossier que pour les inscriptions vacances scolaires, pause méridienne et accueil périscolaire).
Les inscriptions doivent être réalisées sur le portail famille avant le 27 de chaque mois, pour le mois suivant. La tarification varie en fonction du quotient familial. Une facture est établie en début de mois.
Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.
L'accueil est échelonné : arrivée le matin entre 7h30 et 9h et départ le soir entre 17h et 18h30.
Les repas sont pris au restaurant scolaire situé dans le parc de la mairie.

Pendant les vacances scolaires

Les familles doivent au préalable remplir un dossier d'inscription auprès des services administratifs de la mairie (c'est le même dossier que pour les inscriptions mercredi, pause méridienne et accueil périscolaire)
Les inscriptions doivent être réalisées sur le portail famille ou auprès de la directrice. C'est un paiement à la réservation.
Les inscriptions se font à la semaine et les enfants sont accueillis à la journée, avec ou sans repas.
L'accueil est échelonné : arrivée le matin entre 7h30 et 9h et départ le soir entre 17h et 18h30.
Les repas sont pris au restaurant scolaire situé dans le parc de la mairie.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

L'équipe de direction

La directrice du service enfance et jeunesse, en lien avec l'élue de référence, définit les orientations et assure le suivi des moyens humains, matériels, pédagogiques et financiers mis en œuvre.
La directrice permanente définit les moyens à mettre en œuvre pour répondre au projet éducatif, élabore le projet pédagogique (en lien avec les équipes), pilote les équipes et les projets d'animation et assure la communication, la gestion administrative, matérielle et budgétaire de la structure.
Depuis septembre 2024, une adjointe pédagogique (également coordinatrice des temps périscolaires), a été recrutée. Elle a pour mission de seconder la directrice et d'assurer l'intérim quand cette dernière est absente.

Les mercredis en période scolaire : l'équipe d'animation est composée d'animateurs permanents qui sont également positionnés le reste de la semaine sur les accueils périscolaires et/ou le temps méridien.

Pendant les vacances scolaires : des animateurs « occasionnels » ou « vacataires » viennent renforcer les équipes permanentes.

- **Les moyens à mettre en œuvre**

Les aménagements doivent être identifiables et repérés par les enfants. Chaque espace de vie comporte des règles de fonctionnement et doit permettre à l'enfant de pouvoir pratiquer des activités dans un cadre sécurisant et en autonomie. Les aménagements doivent être adaptés aux différentes tranches d'âge.

Moyens techniques et matériels :

Le centre de loisirs est composé de plusieurs salles d'activité, une cuisine, un local infirmerie, une salle « animateurs », un bureau direction, une réserve de matériel, une cour, etc ...

Les équipes ont accès à des équipements communaux et intercommunaux : les cours de l'école élémentaire et maternelle Jean Macé, la salle des sports Guy Lejeune, le city stade, le centre culturel Alexandre Urbain, la médiathèque Lucien Charton, la piscine La Vallée Dorée, etc…

Pendant les vacances scolaires, depuis l'année 2021 (période COVID), les maternels (3/6 ans) sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle Jean Macé située à proximité du centre.
Ce sont des locaux plus adaptés aux besoins de la tranche d'âge ainsi qu'au nombre d'enfants accueillis.

Moyens pédagogiques : projet éducatif, projet pédagogique, projet annuel mercredi, projets d'animation spécifiques à chaque période de vacances, règlement intérieur, temps forts à destination des familles, etc ...

4) L'S.Pass'Jeunes (12/17ans)

L'S.Pass'Jeunes accueille les jeunes originaires de Liancourt pendant les vacances scolaires (hormis les vacances de Noël) et les mercredis après-midi.
Il est situé en face du collège, à côté du city stade.
Il est déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports depuis septembre 2016 (pour les activités vacances uniquement).

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

La manière dont l'adolescent met à profit son temps libre en dehors [illegible] capitale pour son développement, son épanouissement personnel et l'apprentissage de la vie sociale.
" L'adolescence est une période cruciale dont les évènements peuvent marquer toute une vie. S'intéresser à la santé des adolescents, les aider à s'engager dans la vie civique et associative, participer au développement de leur autonomie revient aussi à envisager l'état à venir de notre société. Ainsi une adolescence épanouie c'est d'abord :

- utiliser toutes les opportunités d'ouverture au monde
- réussir le passage de la citoyenneté vers l'autonomie
- disposer du capital santé le plus important avant d'aborder l'âge adulte "

Introduction de la conférence de la famille (2004) dont le thème était l'adolescence.

Les actions en direction des jeunes doivent leur permettre de s'épanouir, d'être autonomes, capables de construire des projets, mais également d'être accompagnés vers l'âge adulte afin qu'ils prennent place dans la société et deviennent les acteurs de son évolution.
Ceci dans le respect du principe de laïcité, en favorisant la démarche participative des jeunes ainsi que l'émancipation, la socialisation des individus tout en faisant vivre la mixité sociale et culturelle.

L'S.Pass'Jeunes participe au développement de l'adolescent. Le temps passé ensemble doit être un moment d'apprentissage et de solidarité qui permet l'exercice de la vie communautaire et favorise les relations des personnes entre elles, les relations de chaque personne au groupe.

- **Les besoins des jeunes de 12 à 17 ans**

Il est important de prendre en compte les besoins des jeunes avant même de tenir compte de leurs attentes. Ne répondre qu'aux attentes c'est risquer de tomber dans la consommation d'activités et dans l'occupationnel, en contradiction avec l'animation éducative.

Pour mettre en place une animation de qualité et éducative en direction des jeunes, il est nécessaire de tenir compte de leurs besoins :

- s'approprier un espace à eux et s'y sentir chez eux
- se retrouver entre copains
- se rassembler autour d'activités structurées (besoin d'un cadre et de règles)
- accéder à l'autonomie
- être protégés, rassurés et accompagnés quand ils rencontrent des difficultés
- établir un lien de confiance avec des adultes référents
- découvrir, apprendre et mieux connaître leur environnement
- être reconnus et valorisés
- accéder aux moyens de communication modernes
- participer activement à l'élaboration de leurs loisirs
- s'investir dans des projets pour lesquels ils sont accompagnés
- s'impliquer dans la vie locale

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

- **Les axes de travail de l'S.Pass'Jeunes**

- Organisation des loisirs pendant les vacances scolaires (hormis les vacances de Noël)
- Mise en place de sessions à projets le mercredi après-midi
- Mise en place d'activités diversifiées et éducatives
- Mise en place d'actions citoyennes et de prévention pour et avec les jeunes
- Implication des jeunes dans la vie locale
- Développement du travail partenarial sur le territoire

- **Le fonctionnement**

Pendant les vacances scolaires

C'est une inscription à la semaine, avec tarification en fonction du quotient familial et un système de pré paiement. Les inscriptions se font sur place auprès de la directrice.
Les parents ou responsables légaux doivent remplir un dossier d'inscription, qui doit être renouvelé l'année d'après.
Les jeunes sont accueillis de 10h à 12h et de 14h à 17h30. Un planning d'activités est remis aux jeunes. Les horaires peuvent être modulables en fonction de certaines activités.

Il est important que chaque session de vacances s'articule autour d'une dominante ou d'un thème, dans le but de :

- renouveler les projets d'animation
- répondre à certains besoins ou attentes spécifiques
- susciter la curiosité chez les jeunes et par là-même de les mobiliser
- travailler avec de nouveaux partenaires

Le mercredi après-midi

Les activités du mercredi ne sont pas soumises à déclaration SDJES
L'accueil est gratuit. Les jeunes sont accueillis de 14h à 17h.
Les activités proposées correspondent à des projets spécifiques (ex : culturels, citoyens, …) en petits groupes, qui s'échelonnent sur plusieurs semaines (cycles de vacances à vacances).

L'équipe pédagogique

La directrice permanente définit, en lien avec la directrice du service enfance et jeunesse et l'élue de référence, les objectifs, les moyens à mettre en œuvre et pilote les équipes d'animation.
Pendant les vacances scolaires, les équipes d'animation sont composées d'animateurs vacataires diplômés BAFA ou équivalence et/ou en formation BAFA.
Les mercredis, il n'y a pas d'animateurs vacataires (sauf besoins spécifiques). C'est la directrice de l'S.Pass'Jeunes qui accueille les jeunes et met en place les projets.
Partenaires et intervenants extérieurs sont également sollicités tout au long de l'année.

- **Les moyens à mettre en œuvre**

L'S.Pass'Jeunes est identifié aujourd'hui comme lieu ressource par les jeunes et leurs familles. Mais il faut poursuivre le travail d'appropriation de cet outil d'insertion sociale par les jeunes et les habitants et faire connaître les activités jeunesse et les divers projets proposés par le service.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

Moyens techniques et matériels : structure composée de deux salles d'activités (dont un coin cuisine), un bureau, deux sanitaires, une terrasse avec table de ping-pong, un espace vert extérieur, l'accès à des équipements communaux et intercommunaux (salle des sports Guy Lejeune, centre culturel Alexandre Urbain, médiathèque Lucien Charton, piscine La Vallée Dorée, …), du matériel sportif et pédagogique, etc …

Moyens pédagogiques : projet éducatif, projet pédagogique, fiche projet « mercredi » projets d'animation spécifiques à chaque période de vacances, charte de fonctionnement, participation à certaines animations vie locale portées par le service ou la ville.

AUTRES ACTIVITES DU SERVICE A PERENNISER OU A DEVELOPPER

A DESTINATION DES ENFANTS ET/OU DES JEUNES

• Implication des enfants et des jeunes dans la vie de la cité

A destination des 3/11 ans	A pérenniser : - Réalisation de projets de service permettant de fédérer les enfants et de les impliquer dans la vie locale et de les valoriser auprès des habitants (ex : fête pirate, fête celte, fête vos jeux…) A développer : - Création d'un conseil municipal enfants afin de faire découvrir le rôle et la place d'une institution de démocratie locale, leur donner à travers elle la parole et les rendre actifs dans la vie publique, tout en apprenant à être citoyen et responsable.
A destination des 12/17ans	A pérenniser : - Réalisation de projets de service permettant de fédérer les jeunes et de les impliquer dans la vie locale et de les valoriser auprès des habitants (ex : fête pirate, fête celte, fête vos jeux, …) - Participation du service à des actions portées par la ville, au cours desquelles les jeunes peuvent être acteurs et partie prenante dans l'organisation et la mise en œuvre (ex : octobre rose, fête de l'automne, …) - Accompagnement des jeunes dans le montage de projets collectifs culturels, citoyens…
A destination des 16/25 ans	A pérenniser : - Implication des 16/25 ans anciens usagers du service et/ou en suivi Mission Locale dans l'organisation et la mise en œuvre d'animations « vie locale » portées par le service (ex : loto des ados, cluedo halloween, bal des vampires, ...) A développer : - Accompagnement des jeunes de 16/25 ans dans le montage de projets collectifs culturels, solidaires, humanitaires, etc…

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

• Animations ponctuelles /animations vie locale en soirée/le samedi

A destination des 12/17ans	A pérenniser : - Mise en place d'actions/animations ponctuelles en soirée/ou le samedi pour garder le lien avec les jeunes en dehors des vacances scolaires et mercredis (ex : festival du court métrage, soirée girly, soirée jeux, ...) - Organisation de manifestations à l'échelle de la commune_permettant de faire se rencontrer les différents publics jeunes (ex : city foot, tournoi de pétanque, …) A développer : - Mise en place d'actions/animations « hors les murs » (ex : Escape Game à la Maison des Associations, séance cinéma au centre culturel, …)
A destination des 16/25 ans	A pérenniser : - Organisation de manifestations à l'échelle de la commune_permettant de réunir les différents publics jeunes (ex : arts de rue, city foot, ...) A développer : - Mise en place d'actions/animations « hors les murs » (ex : séance cinéma halloween au centre culturel, …)

• Actions citoyennes et/ou de prévention

A destination des 12/17ans	A pérenniser : - Travail en réseau avec les structures et services du territoire qui œuvrent en direction des jeunes - Accueil individuel et orientation des jeunes vers les services et structures adaptés - Interventions de la directrice de l'SPJ au collège sur le temps scolaire (ex : ateliers prévention/portages de parole, en permanence, dans la cour, ...) - Participation à certaines actions du collège (ex : portes-ouvertes, forum, ...) A développer : - Participation du service à deux dispositifs_portés par le collège La Rochefoucauld : programme PHARE (dispositif lutte contre le harcèlement), et le CVL (Conseil de la vie collégienne)
A destination des 16/25 ans	A pérenniser : - Travail en réseau avec les structures et services du territoire qui œuvrent en direction des jeunes et jeunes adultes - Accueil individuel et orientation des jeunes vers les services et structures adaptés A développer : - Mise en place d'ateliers prévention pour et avec les jeunes (ex : santé, bien-être..) - Organisation de manifestations à l'échelle de la commune (ex : sécurité routière)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

• Insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes

A destination des 15/25 ans	A pérenniser : - Collaboration étroite avec la Mission locale (ex : participation au forum des métiers de l'animation, passerelle « recrutement animateurs pause méridienne », ...) - Accueil de stagiaires tout au long de l'année afin de permettre la découverte du métier d'animateur et de confirmer des choix professionnels. - Accueil de jeunes en stage de découverte des métiers, en situation de décrochage, afin de leur permettre de s'ouvrir sur l'extérieur et de lutter contre l'isolement. - Accueil de jeunes inscrits dans le dispositif Pass Permis Citoyen, dispositif qui contribue à l'insertion sociale et professionnelle (en accompagnant financièrement les jeunes dans l'obtention du permis de conduire). - Organisation de stages BAFA tous les 2 ans sur la commune afin de renouveler les équipes d'animation et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de la commune - Accueil individuel, orientation des jeunes dans la recherche d'informations, recherche de stages etc ...

A DESTINATION DES FAMILLES

• Animations "vie locale"

A pérenniser : - Organisation de manifestations à l'échelle de la commune à destination des familles qui ne partent pas en vacances (ex : cinéma plein air, fête celte, fête pirate, …)
A développer : - Organisation d'animations parents/enfants (ex : tournois sportifs, soirées jeux, …)

• Soutien à la parentalité

A pérenniser : - Accueil individuel, orientation dans la recherche d'informations, et/ou difficultés familiales rencontrées
A développer : - Organisation de cafés des parents afin de faire se rencontrer les parents autour de certaines problématiques, de créer du lien social et de les soutenir dans leur rôle d'éducateurs - Travail en partenariat avec le CCAS pour faciliter l'accès aux activités jeunesse pour les familles en situation de précarité

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

LES PARTENARIATS

Le service enfance et jeunesse est un outil d'intervention social qui est porteur d'un projet de territoire. Il est garant de la qualité des pratiques éducatives et pédagogiques. Il favorise le lien social et intergénérationnel, en s'appuyant sur des besoins identifiés, et en créant des espaces de vie, de médiation et de participation.

Son intervention réside dans sa capacité à accompagner les publics. Son activité se décline aussi bien en direction des élus et adhérents associatifs qu'en direction des habitants d'un territoire.

Il ne peut agir seul.
Pour mener à bien ses différentes missions, il doit travailler en lien avec les services municipaux, les associations, les collectivités locales environnantes, les institutions, etc…
Il doit animer, pérenniser les partenariats existants et en développer de nouveaux.

1) Les partenaires institutionnels et financiers

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

Le SDJES exerce une mission d'information, de conseil et de contrôle auprès des organisateurs, des équipes d'encadrement et des gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs.
Ce partenaire délivre l'agrément obligatoire pour ouvrir un accueil de loisirs.

La Protection Maternelle et Infantile

La PMI exerce une mission de surveillance et de contrôle auprès des organisateurs et des gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs accueillant des enfants de moins de 6 ans.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

- La Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) de la Caf de l'Oise est un accord de partenariat d'une durée de 4 ans conclu avec les collectivités locales pour structurer, coordonner et développer l'offre de services aux familles, notamment les Accueils Collectifs de Mineurs.
La CTG permet d'activer des bonus territoriaux et des prestations de service (PSO Alsh) pour financer le fonctionnement des accueils de loisirs.

- Appel à projet « Initiatives Jeunes »

L'appel à projets "Initiatives Jeunes", porté par la Caf de l'Oise, a vocation à soutenir l'engagement des jeunes, accompagnés par un professionnel, dans la mise en œuvre de projets collectifs.
Les projets déposés doivent viser spécifiquement des projets conçus et imaginés par des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

Dispositif "Pass Permis Citoyen"

Un partenariat est engagé avec le Conseil Départemental de l'Oise depuis 2017 concernant le dispositif Pass Permis Citoyen. Une aide financière est octroyée par le département aux jeunes liancourtois qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une action citoyenne de 70 heures à réaliser au sein de la collectivité et en particulier au sein du service enfance et jeunesse.

2) Les services municipaux et intercommunaux

- Les services techniques - La médiathèque Lucien Charton - La police municipale - La Communauté de Communes du Liancourtois-La Vallée Dorée - La structure multi-accueil "Le Nid Douillet"	- Le Centre Communal d'Action Sociale - Services administratifs (enfance, finances, ressources humaines, communication, …) - Etc ..

3) Les associations communales

- Les associations sportives : football, handball, badminton, cyclisme, les boulistes, basketball, judo, … - La maison de retraite et association Activie - L'épicerie sociale Au Petit Bonheur	- Autres associations : Club Soleil Tropikal, La Belle Bobine, Lez'Artscréatifs, Les jardins familiaux, … - Etc..

4) Autres partenaires du territoire

- Collège la Rochefoucauld - Les écoles maternelles et élémentaires - Le RASED - La Maison Départementale de la Solidarité - Le Centre de secours - La Gendarmerie nationale - La Mission Locale Centre Oise - La Ferme de la Montagne - CADA ADOMA Liancourt - Centres Ressources pour les Enfants Porteurs de Handicap : CREH SESSAD, DITEP, ... - France service - Les commerçants	- La Ligue de l'enseignement (Beauvais) - Le centre de Planification (Creil) - CIO de Clermont (lutte contre le décrochage scolaire) - L'association Prévention Maïf 60 (Creil) - Le SATO / Tamarin (Creil) - Etc..

5) Un partenaire privilégié : la famille

Il est nécessaire de créer du lien avec les familles des enfants et des jeunes qui participent aux activités, de les associer autant que faire se peut à la vie des structures et de leur faire une place dans les projets de fonctionnement.

L'objectif est de permettre aux parents de découvrir la vie de leur enfant en dehors du cadre familial et le rôle éducatif des accueils de loisirs, et des équipes d'encadrement.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

Un enfant dont les parents ont développé des liens avec l'accueil de loisirs est un enfant pour qui, la séparation sera facilitée.

Un enfant ne pourra entrer sereinement dans cet univers collectif que si ce dernier a su générer une relation de confiance avec sa sphère familiale.

Il est donc fondamental de s'interroger sur la place que les équipes pédagogiques souhaitent donner aux familles pour concevoir et faire vivre un cadre relationnel au sein des accueils de loisirs.
La création de l'indispensable climat de sécurité passe en effet par une démarche partenariale entre professionnels et parents : de là peuvent émerger les prémices de la coéducation.

Les parents aujourd'hui ont également besoin d'être rassurés, sécurisés, accompagnés dans leur rôle d'éducateurs. Plus que jamais, les animateurs apparaissent comme des acteurs privilégiés pour créer des lieux de rencontre où se développent des pratiques partagées.

La relation avec les familles peut se faire de différentes manières :

- Les parents sont accueillis au sein des structures. Elles sont informées sur les modalités d'organisation des activités (inscriptions, tarifs, règlements, …)
- Les équipes d'animation sont à l'écoute des parents
- Des temps de rencontre et de convivialité sont privilégiés à l'occasion de manifestations ou de festivités organisées dans les structures et/ou dans la commune
- Les parents sont conviés à des temps forts ou évènements valorisant leur(s) enfant(s)
- Etc…

L'EVALUATION

Pour mener à bien un projet, il est indispensable de savoir se positionner dans un contexte de territoire. Sa mise en oeuvre suppose de connaître ce même territoire et d'être à l'écoute des besoins des usagers, de définir des objectifs clairs et de savoir les communiquer.

Pour réussir à mobiliser les personnes autour d'une dynamique de projet, il faut être inventif et savoir développer des partenariats internes et externes, tout en s'assurant d'une gestion rigoureuse et d'une évaluation de ses résultats.

L'évaluation doit être utilisée pour améliorer la qualité des projets, du travail des équipes pédagogiques et par conséquent de l'accueil des enfants, des jeunes et des familles dans les structures.

Elle doit être prévue avant, pendant et après les actions.

L'évaluation, qui doit accompagner tout le déroulement du projet, permet de faire le bilan des actions réalisées du point de vue de leur déroulement et des résultats obtenus. Mais elle permet également de renouveler l'action en l'améliorant à partir des différences perçues entre ce qui était prévu et ce qui fut réalisé.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE

- **Evaluation des projets**

L'évaluation s'effectue sur les objectifs en fonction de critères et d'indicateurs, et sur les impacts du projet.
Les critères et indicateurs sont définis en amont du projet, de manière objective. Ils sont quantitatifs (fréquentation, régularité des présences, taux de participation aux activités proposées, …) et qualitatifs (comportement de l'enfant, qualité des échanges, retour des partenaires, ...)

- **Evaluation des équipes**

L'évaluation des équipes porte sur le rôle, les missions et le savoir-être des différents acteurs de terrain (animateurs, ATSEMS, adjoint, directeur, …).

Des entretiens d'évaluation, des réunions d'équipe, des bilans, etc… sont organisés tout au long de l'année pour permettre des temps de régulation et la remise en question des pratiques. Dans le but de répondre au mieux aux besoins et attentes des usagers mais également de fédérer les équipes autour du projet de structure et/ou de service.

- **Retours des familles et usagers**

Les enfants / Les jeunes

Les animateurs doivent mettre en place dans les structures des outils d'évaluation adaptés aux différentes tranches d'âge pour permettre aux enfants et aux jeunes de s'exprimer et de faire part de leurs ressentis sur les activités, la vie collective et la vie quotidienne et d'être force de proposition.

Les parents

Les équipes d'animation doivent régulièrement aller à la rencontre des parents pour avoir leurs retours concernant l'organisation de la structure, les activités proposées et la qualité de l'encadrement. Des outils peuvent également être mis à disposition des familles lors de temps forts tels que livre d'or, mur blanc, etc…

Projet éducatif adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal
lors de la séance du 14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101413-DE